



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

1. Compte administratif 2014

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement :	+ 2 314 036,58 €
Investissement : résultat de l'exercice :	- 1 524 047,67
restes à réaliser :	- 184 934,25 €

2. Compte de gestion 2014

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles n'appelle ni observation, ni réserve. Il est approuvé par le Conseil Municipal.

3. Compte administratif 2014 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le résultat positif de 2 314 036,58 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé :	1 708 981,92 €
Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté :	605 054,66 €

4. Compte administratif 2014 Assainissement

L'assemblée a approuvé le compte administratif 2014 assainissement, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Exploitation :	+ 1 149 721,41 €
Investissement : résultat de l'exercice :	108 356,37 €
restes à réaliser :	- 124 091,80 €

5. Compte de gestion 2014 Assainissement

Le compte de gestion assainissement établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le Conseil Municipal.

6. Compte administratif 2014 Assainissement – Affectation du résultat de la section d'exploitation

Le compte administratif 2014 assainissement présente un résultat positif en section d'exploitation de 1 149 721,41 €, qui sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé :	15 735,43 €
Section d'exploitation : excédent de fonctionnement reporté :	1 133 985,98 €

7. Débat d'Orientation Budgétaire

Dans le cadre de la préparation des budgets 2015, il a été débattu des orientations budgétaires envisagées. Le Conseil Municipal a pris acte de ces orientations et du débat intervenu.

8. Financement des écoles publiques St Gilloises – Participation des communes – Année scolaire 2015/2016

La participation aux dépenses de fonctionnement des écoles saint-gilloises a été fixée à 877,34 € (école élémentaire) et 1 638,58 € (école maternelle) par enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

9. Vacations funéraires – Avis du conseil municipal sur la fixation du montant unitaire

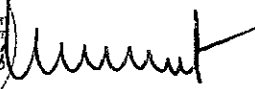
Le Conseil Municipal a donné un avis favorable quant à la fixation du montant unitaire de la vacation funéraire à la somme de 20 €.

10. Personnel territorial – modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel territorial a été adopté.

11. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Michèle LERNOUT